



CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMIGNY

Procès-verbal

Séance du 07 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept mai, à dix-huit heures minutes, le Conseil Municipal de la commune de Chamigny, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Sylvie LE BRETON, Maire.

(convocation et affichage le 02 mai 2025)

Présents :

Mmes NICOLAS, ZUBER, SWIATEK
Mrs SIMON, DUBOIS, LEDU, BENICHOU

Absents représentés :

Mme SALGADO donne pouvoir à Mme ZUBER
Mme GROSZ donne pouvoir à Mr BENICHOU
Mr BOULET donne pouvoir à Mr SIMON
Mr COUASNON donne pouvoir à Mme LE BRETON

Absente excusée :

Mme GOBERT

Secrétaire de séance

Mme NICOLAS

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025 a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par Madame Le Maire et le secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Point 1 : Tarifs manifestations communales
- Point 2 : Location de barnums, chaises et tables – Révision des tarifs

Délibération n° 2025/03-001 Tarifs manifestations communales

Vu la délibération n° 2018/04-003 du 02 mai 2018 portant fixation des tarifs de la fête de Printemps,
Vu la délibération n° 2023/04-003 du 30 mai 2023 portant fixation des prix sur l'ensemble des manifestations de la commune,

Vu la délibération n°2024/04-005 du 11 juin 2024 portant révision des prix sur l'ensemble des manifestations de la commune,

Considérant la nécessité de réviser les tarifs,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les nouveaux tarifs tels que présentés ci-dessous :

MANIFESTATIONS COMMUNALES, TARIFICATION	
BOISSONS	
Eau 50 cl	1.00 €
Eau 150 cl	2.00 €
Canettes sans alcool 33 cl	2.00 €
Café	1.00 €
Chocolat chaud	1.50 €
Thé	1.00 €
Bière (canette)	2.50 €
Bière pression	2.50 €
Cidre 75 cl	6.00 €
Crémant 75 cl	14.00 €
Champagne 75 cl	20.00 €
Coupe de champagne	5.00 €
Coupe de crémant	3.00 €
Soupe champenoise (flûte)	4.00 €
Vin rouge 75 cl	10.00 €
Vin rosé 75 cl	10.00 €
Vin blanc	10.00 €
Vin au verre	3.00 €
Vin chaud au verre	3.00 €
Cidre au verre	2.50 €
ALIMENTATION	
Chips 25g	1.00 €
Barquette de frites	2.00 €
Frites + 1 saucisse ou lard	4.00 €
Saucisse	1.00 €
Sandwich au jambon	4.00 €
Sandwich 2 saucisses	5.00 €
Part de pâtisserie	2.00 €
Barre chocolatée	1.50 €
Produits glacés ou givrés	2.50 €
Crêpe	2.00 €
Gaufre	2.00 €
Sucette	0.50 €
Barbe à papa	1.50 €
Pop-corn	1.50 €
<u>Menu</u> : frites 2 saucisses ou sandwich 2 saucisses + boisson (canette ou bière)	6.50 €

BROCANTE METRE LINEAIRE	
Chamignots	3.00 €
Extérieurs	5.00 €
DIVERS	
Plaque	7.00 €
Manèges / Jeux	2.00 €
Consigne verre Chamigny	1.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- Fixe les tarifs concernant les produits alimentaires, les boissons et les produits divers dans le cadre des manifestations de la commune et les tarifs du mètre linéaire pour les emplacements de la brocante tels que décrit ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'organisation desdites manifestations et à signer tout document relatif à la présente délibération,
- Dit que les tarifs ci-dessus resteront valables pour les années suivantes dans le cadre de l'organisation de toute manifestation communale sauf modification apportée par nouvelle délibération,
- Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget,

Délibération n° 2025/03-002 Location de barnums, chaises et tables – Révision des tarifs

Considérant que la commune de Chamigny est propriétaire de deux barnums, des chaises et des tables de la salle polyvalente,
 Considérant les nombreuses demandes des administrés pour la mise à disposition de ces mobiliers communaux,
 Vu la délibération n°2017/04-003 du 12 mai 2017,
 Vu la délibération n° 2022/07-005 du 21 juin 2022,
 Considérant la nécessité de réviser les tarifs,
 Vu l'exposé de Madame Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- décide de maintenir la location les barnums, les chaises et les tables de la salle polyvalente lorsque la salle polyvalente n'est pas louée ou retenue pour une manifestation,
- dit que cette location est ouverte aux seuls administrés de la commune de Chamigny et que toute sous-location de ce matériel est interdite,
- dit que les prix de location sont révisés et fixés comme suit :

	Avec livraison	Sans livraison	Caution
1 barnum	80 €	50 €	100€
2 barnums	160 €	90 €	200€
Lot 2 tables et 10 chaises	50 €	30 €	80€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures.

Secrétaire de séance

Mme NICOLAS

Le Maire

Sylvie LE BRETON